

**UNIVALOM**

Siège:  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE du 22 Février 2018

**Délibération 2018-04**

**OBJET : Mise à la réforme de matériel vétuste**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : .....38  
En exercice : .....24  
Présents : .....13  
Votants : .....14  
Procuration.....1  
Date de la convocation :  
15 Février 2018

- Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 22 Février le Conseil Syndical dûment  
convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale

**Présents :**

**Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Guilaine DEBRAS, Martine BONNEAU, Éric MELE, Michel VIANO,  
Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la  
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays  
de Lérins  
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la  
Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté  
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Grasse

**Membres suppléants :**

**Procurations :**

Cléa PUGNAIRE représentée par Josette BALDEN

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE Claudine  
MAURY, Patrick DULBECCO représentants de la Commission Syndicale  
et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain  
ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Martine BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180222-2018-04-DE  
Date de télétransmission : 01/03/2018  
Date de réception préfecture : 01/03/2018

Le Syndicat Mixte UNIVALOM dispose d'une régie en charge de l'évacuation des déchets à partir des déchèteries implantées sur les territoires des collectivités membres.

Ces opérations de transport s'effectuent à l'aide de moyens matériels tels que véhicules poids lourds et caissons.

Or certains caissons ne présentent plus aujourd'hui toutes les garanties requises en matière de sécurité et sont extrêmement vétustes.

De même leur remise en état engagerait des frais non négligeables qui se situeraient bien au-delà de la valeur actuelle de ces matériels

Il apparaît donc raisonnable de procéder à la réforme des 7 bennes, détaillées ci-dessous :

Ces matériels seront vendus au prix de la ferraille par l'intermédiaire du contrat de reprise des ferrailles.

- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 2
- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 3
- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 4
- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 5
- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 6
- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 7
- 1 caisson de 15m3 de marque MILTRA numéro 8

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à réformer ces caissons et à les vendre au prix de la ferraille par l'intermédiaire du contrat de reprise des ferrailles en vigueur à UNIVALOM.

**Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A L'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réformer ces caissons et à les vendre au prix de la ferraille par l'intermédiaire du contrat de reprise des ferrailles en vigueur à UNIVALOM.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente



**Josette BALDEN**

